

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°40/2024 Service Infrastructures, Ingénierie et moyens techniques S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE D'ORGANISATION ET DE
FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA
SOUBRETIERE A SAVENAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation relative au marché d'étude d'organisation et de faisabilité pour l'aménagement du site de la Soubretière à Savenay lancée le 20 juin 2024 en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2024 (compte 2313).

DECIDE :

Objet

D'attribuer le marché d'étude d'organisation et de faisabilité pour l'aménagement du site de la Soubretière à Savenay à l'entreprise suivante : **Co-S**, sise 70-72 Rue Pelleport à Paris 20 (75020).

La présente étude porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), afin d'accompagner la Communauté de Communes dans sa réflexion sur l'aménagement du site de la Soubretière dans le but d'accueillir les équipements communautaires suivants :

- Médiathèque communautaire
- Multi-accueil / Halte-Garderie
- APS / ALSH
- Espace-Jeunes

Durée

L'exécution des prestations débutera à compter de la date de notification du contrat, avec un terme de la mission fixée au 30 septembre 2025.

Prix

Le montant des honoraires s'élève à : 17 955,00 euros H.T.

Les missions sont réparties comme suit :

- Une phase étude diagnostic de l'ensemble du site, bâtiments et abords
- Une phase d'étude de faisabilité et établissement de scénarii d'aménagement du site
- Une phase de définition et de finalisation d'un préprogramme sur la base du scénario retenu

Le titulaire du marché proposera plusieurs scénarii, en fonction des besoins exprimés, des contraintes techniques, architecturales, structurelles et urbanistiques du site.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 13 septembre 2024

 Le Président,

Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

13 SEPT 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 13 SEPT 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU